



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°D-2023-01-01

SEANCE DU vendredi 13 janvier 2023
L'an deux mille vingt trois, le à heures

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
 - BALDINI Murielle
 - CORSO Scylia
 - BARRIERE Joël
 - GUILLEMETTE Thierry
 - MIRONNEAU Nathalie
- Absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur GUILLEMETTE Thierry a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 06/01/2023

Date d'affichage : 06/01/2023

Objet : Approbation du rapport sur les prix et la qualité sur le service public d'eau potable 2021.

L'article L.5211-39 Code Général des Collectivités Territoriales impose aux EPCI (Etablissement Publics Coopération Intercommunale) la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et sa transmission aux communs membres.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de ce rapport et en avoir délibéré,

AR Prefecture

006-210601076-20230113-D_2023_01_01-DE
Reçu le 02/02/2023

APROUVE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par la CASA.

AUTORISE Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**Le Maire
ARGENTI Alexis**



AR Prefecture

006-210601076-20230113-D_2023_01_01-DE
Reçu le 02/02/2023